



Direction Générale
de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

8/100954

COMMUNIQUE N°2024 _____/MESRS/DGESRS-SDAJCF

Le Directeur général informe le public que conformément à la **DECISION N°2024-001116/MESRS-SG du 13 août 2024, portant facturation de certaines activités et certains services de la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique**, les prestations de la DGESRS liées aux services, ci-dessous, sont payantes, **à compter du 1^{er} octobre 2024.**

Toutefois, les boursiers de l'Etat malien ne sont soumis qu'au paiement de la moitié des frais de traitement des dossiers de demande de lettre d'équivalence. Ils doivent, à ce titre, verser la copie de la décision d'attribution de bourse.

DOSSIERS DE DEMANDES DE LETTRES D'EQUIVALENCE

N°	Intitulés	Montants
01	DEF-CAP-BT2 -DIPLOMES DES IFM-BAC	5 000 F CFA
02	DEUG-DUT-BTS	10 000 F CFA
03	LICENCE-MAITRISE	15 000 F CFA
04	MASTER-DEA-DESS-INGENIEUR	20 000 F CFA
05	DOCTORAT-CES-DES	25 000 F CFA

DOSSIERS DE DEMANDES D'ATTESTATION DE NIVEAU ET D'AUTHENTIFICATION

N°	Intitulés	Montants
06	ATTESTATION DE NIVEAU	5 000 F CFA
07	AUTHENTIFICATION	7 000 F CFA

Le Directeur sait compter sur la compréhension de tous.

Bamako, le **02 SEPT 2024**

A diffuser à l'ORTM : deux fois par jour pendant trois jours, en langue française.

LE DIRECTEUR GENERAL
Pr. Fana TANGARA
Chevalier de l'Ordre International des
Palmes Académiques du CAMES (OIPA/CAMES)